

Compte rendu du Conseil Municipal du 7 décembre 2021 à 19h30

<u>Etaient présents</u>: Mr PREVOST Jean-Jacques; Mme SCHNEIDER Laurence; Mr GAGNEPAIN Alain; Mme COUTTELLE Céline; Mme ROSIER Cathy; M. KOENIG Patrick; Mme GABORIAUD Josiane; Mme SOUBROUILLARD Gabrielle; Mme SYLVERE Céline, M. HUNLEDE Yannick, Mr MOURGUES Hervé, Mr LEVESQUE Vincent

<u>Absents excusés représentés</u>: M. SEITA Philippe représenté par Mme COUTTELLE; M. NETO-FERREIRA Christophe représentée par Mme SOUBROUILLARD

Absent excusé:

Secrétaire de séance : M.HUNLEDE Yannick

La séance est ouverte à 19h30,

M. le Maire informe que Mme Chevalier a refusé officiellement de prendre le poste de Conseiller Municipal suite à la démission de Mme Prévoteaux. M. Mourgues Hervé suivant de liste nous a informés par écrit de son accord pour prendre la suite. Il est installé officiellement au Conseil Municipal, les démarches auprès de la préfecture ont été entérinées.

Arrivée de M. Hunlede à 19h32, il est désigné secrétaire de séance.

Approbation des comptes rendus des conseils municipaux des 10 juin 2021 et 13 octobre 2021

M. Mourgues n'étant pas encore en place lors de ces séances, ne prend pas part au vote

Les comptes rendus sont approuvés :

Pour le 10 juin 2021 :

| Pour: 13 Abstention: 0 Contre: 1 | |
|----------------------------------|--|
|----------------------------------|--|

Pour le 13 octobre 2021 :

| Pour: 13 | Abstention : 0 | Contre: 1 |
|----------|----------------|-----------|
| | | |

Il est noté que M. Levesque refuse de signer les 2 comptes rendus.



Convention de financement Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires

La commune a été retenue au printemps de cette année pour répondre à l'appel à projet de l'éducation nationale dans le cadre de la mise en place d'un socle numérique dans les écoles élémentaires.

Il s'agit de faire l'acquisition de matériel numérique pour chaque classe. Pour l'école Pierre Falké, le choix s'est porté sur l'acquisition pour les 4 classes d'élémentaires de 4 vidéo projecteurs, 4 ordinateurs avec les licences compatibles au logiciel utilisé en classes, ainsi que des enceintes.

Dans un souci d'équité, il a été proposé de faire également l'acquisition d'un vidéo projecteur et d'un ordinateur portable complémentaire sur un chariot pour les 2 classes de maternelles.

L'appel à projet proposait un financement uniquement pour les classes d'élémentaires.

Afin de commander le matériel il est demandé au Conseil municipal de signer une convention de financement avec l'éducation nationale.

Le montant d'acquisition est de 20 034.64€ HT et le financement de l'état est de 10 830 €

Il est procédé au vote :

| Pour: 15 | Abstention : 0 | Contre: 0 |
|----------|----------------|-----------|
| | | |

Convention de gestion relative aux eaux pluviales urbaines entre la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie et Coutevroult.

Dans le cadre des transferts de compétences des communes vers la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie, il est demandé aux collectivités membres de signer une convention de gestions concernant les eaux pluviales.

La convention a été envoyée à l'ensemble des participants.

M. Levesque demande pourquoi la date de la convention porte jusqu'au 31/12/2021?

M. le Maire répond qu'il s'agit d'analyse des transferts de compétences en cours par la communauté d'agglomération, par conséquent, la convention porte bien sur l'année en cours. Il y aura une autre pour l'année 2022.

Il est procédé au vote :

| Pour : 15 | Abstention : 0 | Contre: 0 |
|-----------|----------------|-----------|
| | | |



Acquisition de terrains en Espace Naturel Sensible

La commune a été sollicitée par la famille Rouhaud pour acquérir un terrain leur appartenant et situé en Espace Naturel Sensible.

Cette acquisition se fait dans le cadre du droit de préemption départementale déléguée à la commune.

Le montant d'achat est de 1.50 € /m² ; les parcelles concernées ont une surface de 1730 m² soit un montant de 2 595 €.

La commune sollicitera une subvention du Département 40 % du montant et 30 % de la part de la Région.

M. Levesque demande quelle vocation a l'acquisition de ces parcelles. M. le Maire répond qu'il s'agit d'une préemption systématique de la commune des terrains situés en Espace Naturel Sensible.

Il est procédé au vote :

| Pour: 14 | Abstention : 1 | Contre: 0 |
|----------|----------------|-----------|
| | | |

Modification de la délibération sur les tarifs périscolaires

Lors de la délibération du 10 juin dernier, modifiant la tarification des services périscolaires, il a été indiqué que les tarifs étaient calculés en fonction des quotients de la CAF.

Or il s'avère que les tarifs sont calculés sur la base des revenus fiscaux des familles pour lesquels la CAF nous a fournis un barème de 4 tranches.

Une information a été faite aux familles via le site internet et les réseaux dès le mois d'octobre au moment de la facturation de septembre, date à laquelle s'appliquait la nouvelle tarification.

Cependant, il est nécessaire de modifier la délibération pour indiquer que les tarifs s'appuient sur revenus fiscaux et non sur les quotients CAF.

Il est procédé au vote

| Pour : 14 | Abstention: 1 | Contre : 0 |
|-----------|---------------|------------|
| | | |



Lancement d'un nouveau marché de restauration scolaire

Compte tenu des difficultés rencontrées avec notre prestataire : changement inopiné de produits, problèmes de quantités etc.... il est proposé au conseil municipal de se positionner sur le lancement d'un nouveau marché public pour la restauration scolaire.

Ce marché devra être effectif pour la rentrée scolaire 2022/2023.

Compte tenu des seuils de marché de fournitures il est proposé de lancer un Marché A Procédure Adaptée (MAPA)

En effet, le coût annuel de notre prestataire est d'environ 50 000 € /an. Par conséquent, il est également proposé de passer un marché pour 3 ans. Ainsi le montant total du marché d'environ 150 000 € /3 ans ne dépasse le seuil des procédures formalisée fixé à 214 000 €.

M. Levesque demande si le prestataire actuel peut se repositionner sur ce marché.

M. le Maire affirme qu'il est bien entendu possible que le prestataire actuel puisse de nouveau répondre au marché. Toutefois, il devra répondre aux critères requis lors de l'élaboration du cahier des charges.

| Pour: 15 | Abstention: 0 | Contre: 0 |
|----------|---------------|-----------|
| | | |

Création d'un conseil municipal des enfants et/ou des jeunes

Il est proposé au conseil municipal de créer un conseil municipal de jeunes. L'objectif est de toucher la tranche d'âge des 12-17 ans.

L'objet de ce conseil est de proposer des projets encadrés par l'équipe municipale.

Les modalités ainsi que la tranche d'âge définitive feront l'objet de délibérations ultérieures.

M. Levesque demande si un budget sera alloué à cette démarche. M. le Maire l'affirme.

M. Mourgues souhaite connaitre combien d'enfants feront partis de ce conseil.

Mme Rosier explique que le nombre de conseillers sera déterminé lors de l'élaboration du règlement.



Mme Couttelle demande à quelle échéance est prévue l'installation de ce conseil, Mme Rosier précise une installation prévue pour septembre 2022.

| Pour: 15 | Abstention : 0 | Contre: 0 |
|----------|----------------|-----------|
| | | |

Informations diverses

M. le Maire rappelle que plusieurs plaintes sont toujours en cours en matière d'urbanisme.

Par ailleurs, une plainte a été déposé ce samedi 4 décembre concernant un dépôt sauvage sur une parcelle située chemin de Paris. La plainte a été faite avec la gendarmerie de l'autoroute qui a pu régler le problème dans l'immédiat.

Mme Couttelle souhaite faire un tour d'horizon des évènements de la fin de l'année :

- 10/12 Noël des enfants, en fonction des dernières restrictions, l'évènement est maintenu, avec l'adaptation suivante : suppression de la collation.
 Pass sanitaire obligatoire, une communication ciblée auprès des 237 inscrits sera faite.
- 2. 11/12
 - o Distribution et/ou dépôt à domicile des colis des aînés en collaboration avec le CCAS.
 - Repair café, la séance de cette fin d'année est complète avec 15 inscrits pour 5 réparateurs. Une prochaine est prévue pour 2022. Pass sanitaire obligatoire.
- 3. Collecte de boîte de Noel à déposer en mairie jusqu'au 20 décembre
- 4. 09/01 première réunion du comité des fêtes suite à l'élection du nouveau bureau.
- 5. 15/01 dépôt des sapins et broyage sur place, chacun reparti avec ses copeaux.
- 6. 16/01 randonnée d'hiver. M. Koenig précise que le tracé est fait (12km) et qu'il attend une meilleure météo pour faire le repérage. Il souhaite également préciser qu'il ne s'agit pas d'une randonnée familiale, mais qu'elle concerne les bons marcheurs.
- 7. Repas des aînés avec le CCAS, M. le Maire informe que compte tenu du contexte sanitaire l'évènement est reporté au printemps.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 20h00.